



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0318

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 1, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0319

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0320

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 À 18 H.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2016 à 18 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA16 13 0321

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 À 19 H.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 à 19 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Neuf (9) citoyens font des interventions. À 19 h 34, la période de questions est terminée.

CA16 13 0322

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL, VOLET « PROJETS D'ACHATS DE MOBILIER OU D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS », ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2017-2019.

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux orientations du Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Plan Montréal durable 2016 -2020 de la Ville de Montréal afin d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, volet « Projets d'achats de mobilier ou d'équipements spécialisés », et de s'engager à réserver les fonds au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

De plus, il est résolu de mandater la directrice de la Direction des loisirs, de la culture et des communications pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1167420002

CA16 13 0323

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13972 - LE BERGER BLANC INC. – 109 977,27 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie LE BERGER BLANC INC., pour les services de contrôle animalier pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 14-13972, pour l'année 2017, au montant total de 109 977,27 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1163385010

CA16 13 0324

OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION DE LIVRES - LIBRAIRIE BERTRAND, LIBRAIRIE MONET ET LIBRAIRIE RENAUD-BRAY - 134 610 \$.

ATTENDU la législation imposée aux bibliothèques qui prévoit qu'elles doivent faire leurs achats de livres chez les librairies accréditées;

ATTENDU QU'il n'existe aucune négociation de prix avec les fournisseurs;



ATTENDU l'importance de choisir des fournisseurs qui ont déjà fait leurs preuves au niveau des besoins de la bibliothèque.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser l'achat de livres, pour l'année 2017, par l'émission de bons de commande ouverts auprès de LIBRAIRIE BERTRAND, LIBRAIRIE MONET et LIBRAIRIE RENAUD-BRAY, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour un montant total de 134 610 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1167420001

CA16 13 0325

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE PANNEAUX D'AMIANTE INTÉRIEUR ET DU CRÉPI DE CIMENT EXTÉRIEUR AU PAVILLON GIUSEPPE -GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO 300-147 - AXIOME CONSTRUCTION INC. – 80 942,40 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie AXIOME CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'enlèvement de panneaux d'amiante intérieur et du crépi de ciment extérieur au pavillon Gius eppe-Garibaldi, contrat numéro 300-147, au montant total de 80 942,40 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1167421001

CA16 13 0326

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN -TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2016.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2016.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1163269001

CA16 13 0327

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD DANS L'ARRONDISSEMENT POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019 - 416 535 \$ PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC., pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard dans l'arrondissement, pour une période de trois (3) ans, au montant total de 416 535 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1167281005

CA16 13 0328

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1160512024

CA16 13 0329

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1164821010

CA16 13 0330

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES PROJETÉS À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2016 RÉALISÉ AU 30 SEPTEMBRE 2016 ET DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 SEPTEMBRE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses projetés à la fin de l'exercice financier 2016 réalisé au 30 septembre 2016 et du dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réels au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1160512027

CA16 13 0331

AUTORISER LA VENTE À L'ENCAN À JUSTE PRIX DE VÉHICULES USAGÉS ET D'ÉQUIPEMENTS AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser la vente à l'encan à juste prix de véhicules usagés et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, tel que détaillé au

sommaire décisionnel numéro 1165202003, par l'intermédiaire de la compagnie LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE, lors de l'encan prévu les 1^{er} et 2 décembre 2016.

D'imputer les recettes et les dépenses reliées à cette vente conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1165202003

CA16 13 0332

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2226 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2226 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017).

40.01 1163022017

CA16 13 0333

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2228 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 932 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2228 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 932 500 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

40.02 1163022018

CA16 13 0334

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2229 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 780 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2229 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 780 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.

40.03 1163022019

CA16 13 0335

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2230 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 730 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2230 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 730 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

40.04 1163022020



CA16 13 0336

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2231 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2017).

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2231 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017).

40.05 1163022021

CA16 13 0337

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2232 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R Lattanzio de la présentation, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2232 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

40.06 1163022022

CA16 13 0338

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-347 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPANT EXERÇANT UN USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE HABITATION; B) PERMETTRE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS EN PLASTIQUE RIGIDE, CONÇU POUR L'EXTÉRIEUR, DANS LES ENDROITS AUTORISÉS; C) AJOUTER UN CRITÈRE FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR CERTAINS PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE DES PIIA; D) AJOUTER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT DANS LE SECTEUR DE LA COOP.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des

Le 7 novembre 2016

P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1164871029

CA16 13 0339

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-8 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2119) AFIN DE RÉGIR LA DÉLÉGATION RELATIVEMENT AU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2119-8 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de régir la délégation relativement au système de pondération et d'évaluation des offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1163022016

CA16 13 0340

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8240, RUE LAFERTÉ - LOT NUMÉRO 1 334 000 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 octobre 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-25 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8240, rue Laferté, lot numéro 1 334 000 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, la



proposition ne respectant pas certains critères dont celui applicable à une marquise qui doit être intégrée à l'entrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1164871036

CA16 13 0341

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 9190-96, RUE DU SAGUENAY - LOT NUMÉRO 1 001 050 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 septembre 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 9190-96, rue du Saguenay, lot numéro 1 001 050 du cadastre du Québec, dans la zone H09-08.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la distance minimale de 2 mètres exigée entre une ligne de terrain et un escalier extérieur donnant accès au premier étage ou au sous-sol, prescrite à l'article 6.1.2.1, item 15 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 0,92 mètre pour l'escalier situé en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1164871031

CA16 13 0342

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7160, RUE BAUNARD - LOT NUMÉRO 1 123 191 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 septembre 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 7 novembre 2016

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multifamilial jumelé existant situé au 7160, rue Baunard, lot numéro 1 123 191 du cadastre du Québec, dans la zone H04-15.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-15, soit réduite à 4,40 mètres pour le mur latéral nord-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1164871028

CA16 13 0343

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8580, BOULEVARD LACORDAIRE - LOT NUMÉRO 1 333 599 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, Monsieur le maire Michel Bissonnet divulgue son intérêt quant à cet immeuble, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Madame la conseillère Patricia R. Lattanzio explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 septembre 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8580, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 333 599 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H07-16, soit réduite à 1,98 mètre pour une partie du mur latéral du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1165909024



CA16 13 0344

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 7065-67, RUE DE LISIEUX - LOT NUMÉRO 1 123 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 octobre 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-24 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7065-67, rue de Lisieux, lot numéro 1 123 629 du cadastre du Québec, dans la zone H03-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1164871034

CA16 13 0345

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 7075-77, RUE DE LISIEUX - LOT NUMÉRO 1 123 627 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 octobre 2016.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-23 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7075-77, rue de Lisieux, lot numéro 1 123 627 du cadastre du Québec, dans la zone H03-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1164871035

CA16 13 0346

NOMINATION TEMPORAIRE DE MADAME SYLVIE A. BRUNET AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET NOMINATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JACQUES LALONDE AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser la nomination temporaire de madame Sylvie A. Brunet au poste de directeur de la Direction des travaux publics ainsi que la nomination temporaire de monsieur Jacques Lalonde au poste de directeur de la Direction des services administratifs, et ce, durant toute la période d'absence de monsieur Daniel Fleury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1160512031

CA16 13 0347

NOMINATION DE MONSIEUR DOMINIC PERRI À TITRE DE MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE DES LOISIRS, DES SPORTS, DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De nommer monsieur Dominic Perri à titre de membre de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1163022025

CA16 13 0348

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal corrigé de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1163385009



CA16 13 0349

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 12 OCTOBRE 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1163385008

CA16 13 0350

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - SEPTEMBRE 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1160539010

CA16 13 0351

**DÉPÔT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'EAU DU RAPPORT RELATIF À
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES
REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010), POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE
2015.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De déposer à la directrice du Service de l'eau un rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour la période de janvier à décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1163693012



CA16 13 0352

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 46, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 novembre 2016